FOIRE AUX QUESTIONS - APPEL A CANDIDATURE GRANDS FESTIVALS

- **A quoi servira le financement? Pour organiser des activités durant le festival qui postule? Ou pour une activité en dehors du festival?**

Le financement va financer prioritairement des activités de collaborations et de mobilité. Les détails sont dans la fiche informative sur le projet.

- **Quels sont les critères d'un grand festival et d'un petit festival (dans le contexte du programme)?**

Nous serons regardant sur l'expérience du festival en matière de gestion financière et organisationnelle, de l'ampleur et la pertinence de ses équipements à accompagner un moyen festival. Pour plus de détails, se référer aux lignes directrices de l'appel.

- **Le financement exige un partenariat sous regional? C'est à dire si on doit obligatoirement avoir un partenaire hors de son pays?**

Oui il faut démontrer ses capacités à créer une synergie d'actions avec les autres festivals moyens afin de leur apporter une réelle valeur ajoutée.

- **Dans le cas où un *consortium* de Festival (un regroupement de festival) est éligible, est ce que le consortium doit être legal (une structure en soi), ou ça peut être juste un réseau porté par une structure?**

La plateforme GAP ne prévoit pas la prise en compte de plusieurs demandeurs. Dans le cas d'un consortium, le projet devra être porté par une seule organisation reconnue légalement.

- **Il a été souligné que la *structure qui postule doit avoir au moins 5 ans d'existence*. Est ce le festival aussi doit avoir nécessairement 5 ans d'existence ?**

La structure qui postule et qui porte le festival doit avoir au moins 5 ans d'existence. Idem pour le festival.

- **Les subventions seront-elles accordées aux associations ou aux entreprises culturelles?**

Elle est accordée á toute organisation culturelle remplissant les conditions d'accès á la subvention comme indiqué dans les lignes directrices.

- **Il y aura t-il une possibilité pour les associations moyennes de postuler?**

En parlant de grands ou de moyens, nous parlons de festivals et non d'associations. Si vous avez voulu parler de festivals ; alors la réponse est que pour cet appel à proposition les festivals moyens ne sont pas concernés.

- **Tous les projets doivent-ils être réalisés entre plusieurs acteurs de l'Afrique de l'Ouest ?**

Oui ; il s'agit de développer des synergies entre les différents festivals intervenants plus ou moins dans les mêmes thématiques afin de renforcer les capacités des festivals moyens

- **Le projet soumis doit couvrir quelle période?**

Le projet s'acheve en fevrier 2028 alors les propositions qui seront soumises doivent s'étendre entre juin 2026 et décembre 2027

- **Les états financiers doivent-ils être conforment au modèle de l'OHADA?**

Oui, si la loi est en vigueur dans votre pays sur la période demandée.

- **Quelle date est prévu pour les résultats de l'appel?**

Les résultats de cet appel seront disponibles en fin d'année 2025

- **Les 5 ans d'enregistrements sont-ils fermes?**

Oui

- **En cas de non éligibilité à ce premier appel, peut-on soumettre à nouveaux sur l'appel des moyens festivals?**

Oui

- **Pour un festival à caractère public, quel document peut-on soumettre en lieu et place du document d'enregistrement fiscal?**

Le décret de creation de la structure peut être soumis en lieu et place.

- **Serait-il possible d'avoir le document qui a été présenté pendant la session d'information?**

Toutes les informations sont disponibles sur nos plateformes.

- **Qu’en est-il des organisations dont les comptes bancaires sont au nom des présidents et qui n’ont pas de relévés bancaires au nom de l’organisation?**

Ineligible

- **Les projets doivent-ils être en regional ou avec deux ou trois pays sur les 15?**

Tous les projets de collaboration sont éligibles

- **Les membres d’un consortium de festival peuvent-ils postuler individuellement avec leur projet personnel en dehors du fait que le consortium postule?**

Il faut déjà que le consortium ait des documents légaux pour pouvoir postuler.

- **A quelle date aura lieu le second appel?**

Le prochain appel à proposition pour les festivals moyens se fera au cours du dernier trimestre de l’année 2025.

- **Les grands festivals retenus seront-ils associés à la selection des festivals intégrés au cluster (2ème appel)?**

Non

- **Le consortium doit-il être légalement autonome ou peut-il être porté par une structure membre?**

Il faut avoir une reconnaissance légale avec les documents qui l’atteste.

- **En quoi est-ce que le grand festival accompagnerait les moyens festivals?**

Dans la collaboration, le renforcement de capacité, le réseautage et la créativité etc.

- **Comment les décaissements du montant de la subvention seront-ils effectués ?**

Les details seront donnés aux organisations retenues dans les contrats.

- **En ce qui concerne la personnalité juridique, qui doit être enregistré ? Le festival organisé par une organisation elle-même ?**

Les festivals sont généralement organisés par une personne morale. Il s'agit de cette entité.

- **Dans le cadre du partenariat pour ce projet, la Suisse et le Royaume-Uni sont-ils inclus dans ce projet ?**

La Suisse oui, mais le Royaume uni est sorti de l'Europe. Il n'est donc pas dans l'espace de mise en œuvre du projet.

- **Le fonds de 100 000 euros doit-il être réparti entre un groupe (ensemble de pays)?**

Non

- **Le festival gagnant qui dirige les clusters et les artistes devraient-ils organiser ensemble un festival ?**

Il s'agit d'un programme d'accompagnement. Il ne s'agit pas d'organiser ensemble un festival.

- **La technologie de réalité étendue (RA/RV/RM) entrerait-elle dans l'une des catégories énumérées ?**

Ce sont des thématiques transversales qui peuvent prises en compte dans beaucoup de secteurs d'activités.

- **Si le festival a commencé l'année dernière et qu'il en est à sa deuxième édition cette année, pouvons-nous encore postuler ?**

Non.

- **Quels types d'institutions publiques sont éligibles ? Par exemple, les autorités locales ou les ministères eux-mêmes sont-ils éligibles ?**

Dans le cadre de notre appel, il s'agit de festivals organisés par des institutions publiques.

- **Une entreprise qui n'est pas enregistrée en tant que société à responsabilité limitée mais qui est tout de même enregistrée peut-elle postuler ?**

Si l'organisation est reconnue légalement comme exerçant dans le domaine culturel et comme organisatrice d'un festival qui répond aux critères de notre appel, elle est éligible.

- **Le candidat principal peut-il être originaire de Dublin (Irlande) et travailler avec une autre organisation au Nigeria?**

Non. Il s'agit de la dynamique inverse.

- **Une ONG active depuis plus de 5 ans et organisant un festival depuis 3 ans peut-elle être éligible ?**

Le jury appréciera.

- **Les personnes originaires de pays lusophones qui ne bénéficient pas d'une séance d'information auront-elles quelqu'un pour les aider à remplir leur demande ?**

Elles sont autorisées á introduire leur demande en portugais. Mais des efforts sont en cours pour leur permettre de comprendre tous les appels.

- **Il s'agit d'une subvention pluriannuelle ?**

Il s'agit d'une subvention ponctuelle pour un festival pouvant se tenir entre le 1er juin 2026 et le 31 décembre 2027.

- **Qu'est-ce qui caractérise un festival?**

Selon notre vision, un festival est un événement culturel ou artistique, récurrent, qui rassemble des publics divers pour des spectacles, des expositions, des projections, des concerts ou des ateliers. Il célèbre et promeut une expression culturelle spécifique, favorisant les échanges, la diversité et le dialogue entre les artistes et les spectateurs. Il peut être local, national ou international et joue un rôle clé dans la promotion du patrimoine, le développement économique et la cohésion sociale.

- **Vous recherchez des organisations africaines prêtes à collaborer avec des organisations européennes à but non lucratif ou des particuliers et professionnels européens basés en Afrique ou en Europe?**

L'objectif du projet est de favoriser on seulement la collaboration entre artistes africains entre eux, mais aussi de créer des ponts entre eux et ceux d'Europe.

- **Est-il possible de demander une aide au titre du volet Afrique subsaharienne et également au titre du volet Afrique de l'Ouest ?**

Oui!

- **Dans certaines situations où on obtient un financement à la fois en tant qu'organisation et en tant que dirigeant, sommes nous tenu de partager les deux comptes vérifiés ?**

Si cela arrive c'est que l'individu a postulé pour une bourse de mobilité ou à une formation. A partir du moment où ce n'est pas les mêmes appels, cela pourrait passer.

- **Un candidat ghanéen doit-il créer un cluster comprenant uniquement des festivals ghanéens ou ce cluster peut-il inclure des festivals d'autres pays d'Afrique de l'Ouest ?**

Il ne revient pas au candidat de créer un cluster.

- **Qu'est ce qu'un cluster?**

Un cluster dans notre cas un regroupement de pays qui constituent une entité de gestion administrative et territoriale. Par exemple, le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont un cluster. Le Togo et le Benin constituent un cluster. Il a y aussi des clusters constitués d'un seul pays. C'est le cas du Nigeria et du Ghana.

- **Combien de projets de festival un professionnel peut-il présenter?**

Il est souhaitable de présenter un seul projet par organisation.

- **Où peut-on trouver le document du projet?**

Le document du projet est disponible sur le site du Goethe Institut (https://www.goethe.de/resources/files/pdf354/tp---call-for-application-in-french.pdf / https://www.goethe.de/resources/files/pdf354/call-for-application-in-english-.pdf)

- **Il y a t-il un contact pour les renseignements pour ceux n'arrivent pas à participer aux sessions d'informations?**

Oui vous pouvez écrire à l'adresse suivante : Info-Ouagadougou@goethe.de / EUP-WA@goethe.de

- **Serait-il possible d'obtenir les enregistrements des sessions d'information?**

Les enregistrements ne sont pas partagés à l'externe. Si vous avez des questions vous pouvez toujours les envoyer à l'adresse électronique ci-dessus ou en visitant le site web de Goethe Institut.

- **Les festivals à caractère public sont-ils éligibles?**

Si vous voulez dire les festivals organisés par les structures relevant de l'Etat, c'est oui.

- **Quels sont les critères de sélection?**

Il y a des critères pour chaque appel à projet ou à candidature. Les appels feront cas de ces critères à chaque lancement.

- **Les 06 festivals majeurs sélectionnés seront basés sur tout le continent ou seulement en Afrique de l'ouest?**

Ces subventions concernent uniquement les 15 pays couverts par la composante Afrique de l'Ouest du projet à savoir :

Le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Léone, le Togo.

- **Le volet “formation et réseautage” est-il explicitement budgétisable (ateliers, mentorship, labs, rencontres pro, showcases)? Si oui avec quels plafonds/ratios?**

Oui, les activités qui concourent à l’atteinte des objectifs du projet sont acceptées. Vous pouvez vous referez à l’appel pour les hubs festivals pour avoir plus d’informations sur les activités éligibles.

- **Est-il possible d’avoir le calendrier pour les appels à propositions des “moyens festivals?**

Une communication spécifique sera faite à cet effet.

- **Pour la musique, financez-vous les festivals et les évènements culturels qui s’internationalisent ou seulement les activités de réseau/ formation?**

Oui, tout passe necessairement par un appel a proposition et un jury fera la sélection.

- **Peut-on soumettre des propositions en consortium?**

Oui.

- **La promotion d’un patrimoine culturel architectural est-il possible dans votre programme?**

Oui, il s’agit de la composante continentale. Vous pouvez avoir des informations sur le lien suivant : (https://www.goethe.de/prj/aep/en/index.html?wt_sc=aepc)

- **Les projets d’environement culturel sont-ils éligibles?**

Pas très sûr de comprendre la question mais l’environnement es une thématique transversale dans ce projet.

- **Existe-t-il un appui technique?**

Vous pouvez toujours partager vos préoccupations à l'adresse suivante : Info-Ouagadougou@goethe.de / EUP-WA@goethe.de

- **Une fédération qui regroupe plusieurs festivals doit postuler pour tout le monde? ou chaque festival peut postuler individuellement?**

On peut postuler à une activité à la fois. Soit avec la fédération, soit avec chaque organisation indépendamment.

- **Quels critères ont été utilisés pour la cartographie des festivals qui a déjá été faite?**

Le premier critère était d'ordre géographique. Nous nous sommes intéressés aux festivals qui se déploient dans les 15 pays d'Afrique de l'Ouest qui constitue la zone d'implémentation de la composante Afrique de l'Ouest. Puis le second a été le domaine artistique dans lequel le festival est mis en place.

- **Serait-il possible d'avoir la cartographie des festivals?**

La cartographie a été établie pour les besoins internes du projet.

- **Un festival qui est à sa première édition peut-il postuler?**

Pas pour cet appel. Il faut des années d'experiences.

- **Un festival qui se déroule en Février 2026 peut-il postuler?**

Pour cet appel, il s'agit de grands festivals capables d'accompagner les festivals moyens. Il ne s'agit pas de financer uniquement les activités dudit festival qui se déroulement seulement en quelques jours.

- **Les associations culturelles organisatrices de festivals sont-elles éligibles?**

Oui.

- **Les ONG et les entreprises actives dans le secteur peuvent-ils postuler au projet?**

Oui. Tant qu'elles sont organisatrices de festivals et repondent aux critéres des appels à fonds.

- **Le premier volet du projet prend t-il en compte le renforcement de capacités?**

Oui ça doit faire partie des activités à proposer.

- **Le projet concerne t-il également les plateformes de billeteries en ligne?**

Le projet concerne les festivals qui se tiennent en Afrique de l'Ouest.

- **Une initiative nouvelle de festival est-elle éligible?**

Il faut une certaine expérience dans le cadre de ce premier appel.

- **Les ministères en charge de la culture des pays concernés interviennent-ils dans la sélection des festivals ou des bénéficiares?**

Non, des jurys indépendants constitués d'experts du domaine culturel seront mis en place pour les analyses des offres et la sélection des projets.

- **Quels sont les critères d'éligibilité des 6 grands festivals?**

Merci de vous referez aux lignes directrices de l'appel sur le site.

- **Les artistes ouest-africains résidant en Europe pourront-il également bénéficier des subventions de mobilité vers les festivals en Afrique?**

Postulez et le jury appréciera.

- **Il y a t-il un appel à candidature pour bénéficier des prochaines formations? Si oui, à quelle adresse les canevas seront-ils disponibles?**

Oui, les informations sur chaque activité seront données sur nos plateformes de communication.

- **Quels sont les critères de definition de la taille d'un "grand festival"?**

Nous partirons sur la base de l'expérience, de la portée, de la capacité organisationnelle et financière du festival.

- **Les promoteurs des festivals pourront-ils participer aux formations?**

Oui.

- **La cartographie des festivals a t-elle été faite avec la collaboration des ministères de la culture?**

Oui.

- **Serait-il possible d'obtenir la liste des représentants des clusters?**

Oui vous pouvez les avoir sur le site suivant: EUP-WA@goethe.de

- **Le projet concerne t-il uniquement les organisateurs de festivals?**

Non.

- **Quelle est la procédure d'inscription pour les stages et les formations?**

Les informations vous seront données sur les plateformes de communication du projet.

- **Est-il possible de s’incrire uniquement pour les formations?**

Oui.

- **Les prestataires pour les renforcements de capacité sont-ils déjà sélectionnés?**

Non.

- **Les work-packages sont-ils liés aux projets sélectionnés après le premier appel qui sera lancé?**

Les workpackages sont les axes du projet.

- **Bénéficient-on de tous les work-packages ou seulement quelques un en particulier?**

Tout est accessible en fonction des demandeurs.

- **Quels sont les secteurs d’activités qui bénéficieront du programme?**

Cinéma audiovisuel et animation – Patrimoine - Littérature - Musique – Arts du spectacle – Arts visuels.

- **Qu'est-ce qu'un atelier d'internationalisation ?**

Il s’agit de donner aux participants les connaissances utiles qui pourront les aider à exporter leur art.

- **Si nous avons des bureaux chargés de la formation dans d'autres pays africains, pouvons-nous les intégrer dans la formation à long terme ?**

C’est au jury de décider de la pertinence des offres et des activités.